

**POLE REGIONAL D'ENSEIGNEMENT
ET DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE
ECOLE REGIONALE D'ASSISTANTS DE
SERVICE SOCIAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
DE TOULOUSE**

74 voie du Toec – TSA 40031

31059 TOULOUSE Cedex 9

Tél : 05 61 32 40 20

Fax : 05 61 32 44 77

Site internet : <https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr>

**INSTITUT REGIONAL DE FORMATION
SANITAIRE ET SOCIAL OCCITANIE
CROIX-ROUGE FRANCAISE
ECOLE D'ASSISTANTS DE
SERVICE SOCIAL**

71 Chemin des Capelles

31300 TOULOUSE

Tél : 05 61 31 56 34

Fax : 05 61 31 56 04

Site internet : <https://irfss-midi.pyrenees.croix-rouge.fr>

<p>PROCEDURE DE SELECTION DANS LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION D'ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DE TOULOUSE</p>
--

1. Les candidats, suyant leur choix, peuvent retirer leur dossier d'inscription :

➤ pour l'**Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale – Formation d'Assistants de Service Social de la Croix Rouge Française, à Toulouse ou à l'antenne d'Albi** :

- Soit le télécharger sur le site Internet

- Soit le retirer au siège de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale – Formation d'Assistants de Service Social de la Croix Rouge Française, à Toulouse ou à l'antenne d'Albi.

Les candidats doivent **déposer ou envoyer** leur dossier à l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale – Formation d'Assistants de Service Social de la Croix Rouge Française, à Toulouse ou à l'antenne d'Albi.

➤ pour l'**Ecole Régionale d'Assistants de Service Social du C.H.U de Toulouse** :

- **Inscription sur le site : <https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr>**

Création de compte pour chaque candidat dans la rubrique concours ERASS

2. Les candidats passent les épreuves écrites dans le centre d'examen rattaché à l'école où ils ont effectué leur inscription.

3. Quelle que soit l'école choisie, les épreuves se déroulent le même jour, aux mêmes horaires, dans des lieux différents, avec un même sujet.

4. Le jury commun d'admissibilité établit une liste unique de candidats admissibles, au vu des résultats des épreuves ; il détermine chaque année le ratio entre les nombres d'admissibles et les candidats à admettre ainsi que la note minimale d'admissibilité. Dans tous les cas, la note minimale d'admissibilité ne peut être inférieure à la moyenne.

5. Les épreuves orales sont organisées séparément par les deux Ecoles agréées, dans le cadre d'un règlement d'admission validé par **la D.R.J.S.C.S.**

Les inscriptions peuvent se faire dans les deux Ecoles, ou dans l'une ou l'autre Ecole, après réussite à l'épreuve écrite.

**MODALITES D'ADMISSION EN FORMATION
DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL
TOULOUSE
2018**

I – PROCEDURE D'ADMISSION

L'admission en Centre de Formation est organisée conformément à la législation en vigueur : Décret n°2004-533 du 11 juin 2004 – Paru au JO du 15 juin 2004 et par l'Arrêté du 29 juin 2004 – Paru au JO du 23 juillet 2004 relatifs au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession d'assistant de service Social.

La formation préparant au diplôme d'Etat d'assistant de service social est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes fixées par l'Arrêté du 29 juin 2004 – Titre I « Accès à la formation » Art. 2 :

- être titulaire :
- du baccalauréat, ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ou avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'arrêté du 11 septembre 1995 organisées par la **Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale Occitanie (1)**,
- de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités,
- du diplôme d'accès aux études universitaires,
- d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation,
- d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles.
- dispense des épreuves d'admissibilité pour les lauréats de l'institut du service civique – arrêté du 27 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social
- dispense des épreuves d'admissibilité pour les titulaires d'un diplôme en Travail Social de niveau III
Renseignements à prendre directement auprès de :

**Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et
de la Cohésion Sociale Midi-Pyrénées
3 avenue Charles FLAHAULT
34094 MONTPELLIER Cédex 5
Tél. : 09-70-83-03-30**

Conformément aux capacités d'accueil maximales validées par le Conseil Régional et La **Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale Occitanie**, pour chaque établissement, les épreuves d'admission se déroulent sous forme de concours d'entrée dans les deux écoles :

CROIX-ROUGE FRANÇAISE
INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE
FORMATION D'ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL

POLE SOCIAL

Centre de formation à Toulouse

71 Chemin des Capelles

31300 TOULOUSE

Tél. : 05-61-31-56-34

Antenne de formation à Albi

POLE SOCIAL Antenne d'Albi

1 Bis, rue Lavazière

81000 ALBI

Tél. : 05-63-43-72-50

Site internet : <https://irfss-midi-pyrenees.croix-rouge.fr>

Pôle Régional d'Enseignement et de formation aux Métiers de la Santé
ECOLE REGIONALE D'ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL
Du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse

74 voie du Toec - TSA 40031

31059 TOULOUSE Cedex 9

Tél. : 05 61 32 40 20

Site internet : <https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr>

Les deux **Instituts** de Formation organisent en commun la première phase de sélection (épreuve écrite). La deuxième phase de sélection (épreuves orales) est organisée par chaque Centre de Formation.

II- MODALITES D'ORGANISATION DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

II-1 INSCRIPTIONS : du lundi 23 octobre 2017 au mercredi 21 février 2018

- a. Retrait du dossier : concerne les candidats devant subir les épreuves de sélection dans leur intégralité, ainsi que ceux dispensés des épreuves d'admissibilité**

Les candidats, suivant leur choix, peuvent retirer leur dossier d'inscription à l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale – Formation d'Assistants de Service Social de la Croix Rouge Française, à Toulouse ou à l'antenne d'Albi **soit sur place, soit par courrier, soit sur le site**

- b. Constitution du dossier (RAPPEL : 1 seul dossier à établir pour l'admissibilité)**

Pour l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale – Formation d'Assistants de Service Social de la Croix Rouge Française

1. La fiche d'inscription jointe au dossier à remplir par les candidats,
2. La photocopie, sur format A 4, de la carte d'identité recto verso **en cours de validité** (ou d'une autre pièce d'identité : passeport soit de moins de 5 ans, carte de séjour pour les étrangers)
3. Une photocopie **attestée sur l'honneur conforme à l'original** : {« *Je soussigné(e) Mr/Mme certifie cette photocopie conforme à l'original* » dater et signer} **cette mention doit être apposée sur la photocopie du diplôme** ou équivalent)
 - du diplôme du Baccalauréat (le relevé des notes obtenues au Baccalauréat ne sera accepté que dans la limite de sa validité 6 mois) ;
 - ou**
 - De l'attestation du titre admis en dispense
 - ou**
 - De l'attestation de réussite à l'examen de niveau
 - ou**
 - a. Un certificat de scolarité d'inscription en classe de terminale (lycée)

Si vous êtes titulaire d'un diplôme post baccalauréat (universitaire ou autre), veuillez également fournir la photocopie de votre diplôme, attestée sur l'honneur conforme à l'original

{« *Je soussigné(e) Mr/Mme certifie cette photocopie conforme à l'original* » dater et signer}

4. **1** photo d'identité (à coller sur la fiche d'inscription)
5. **3** enveloppes, format A 4 (21 x 29,7) autocollantes, timbrées à 1,70 Euros libellées au nom et adresse du candidat (+ nom de jeune fille pour les femmes mariées)
6. 1 Chèque d'un montant de **67 Euros**, **{pas de mandat}** **{NE CONCERNE PAS LES CANDIDATS DISPENSES DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE}** établi, au titre des frais d'inscription aux épreuves écrites, si vous déposez ou envoyer votre dossier à :
 - l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale de la **Croix-Rouge Française**, à l'ordre de : « **I.R.F.S.S. – E.A.S.S. - C.R.F. Toulouse** ».

Pour l'Ecole Régionale d'Assistants de Service Social du C.H.U de Toulouse :
<https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr>

Lors de la création de votre compte, joindre :

1. La photocopie, sur format A 4, de la carte d'identité recto verso **en cours de validité** (ou d'une autre pièce d'identité : passeport soit de moins de 5 ans, carte de séjour pour les étrangers)
2. Une photocopie **attestée sur l'honneur conforme à l'original** : {« *Je soussigné(e) Mr/Mme certifie cette photocopie conforme à l'original* » dater et signer} **cette mention doit être apposée sur la photocopie du diplôme** ou équivalent)
 - du diplôme du Baccalauréat (le relevé des notes obtenues au Baccalauréat ne sera accepté que dans la limite de sa validité 6 mois) ;
 - ou**
 - De l'attestation du titre admis en dispense
 - ou**
 - De l'attestation de réussite à l'examen de niveau
 - ou**
 - Un certificat de scolarité d'inscription en classe de terminale (lycée)

Si vous êtes titulaire d'un diplôme post baccalauréat (universitaire ou autre), veuillez également fournir la photocopie de votre diplôme, attestée sur l'honneur conforme à l'original

« Je soussigné(e) Mr/Mme certifie cette photocopie conforme à l'original » dater et signer

3. Paiement en ligne de 67 Euros, {pas de mandat} {NE CONCERNE PAS LES CANDIDATS DISPENSES DES EPEUVES D'ADMISSIBILITE}, au titre des frais d'inscription aux épreuves écrites

Ces droits d'inscription seront acquis et ne feront en aucun cas l'objet de remboursement.

c. Dépôt du dossier

Les candidats, répondant aux critères, peuvent, suivant leur choix, **déposer** ou **envoyer** leur dossier d'inscription :

- Soit à l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale – Formation d'Assistants de Service Social de la Croix-Rouge Française, 71 Chemin des Capelles – 31300 TOULOUSE
- **ou le valider en ligne** pour l'Ecole Régionale d'Assistants de Service Social du C.H.U de Toulouse : <https://ecole-instituts.chu-toulouse.fr>

du lundi 23 octobre 2017 au mercredi 21 février 2018

ATTENTION

Tout dossier incomplet, ou arrivé après la date fixée, sera rejeté, le cachet de la poste faisant foi. Les candidats doivent contrôler l'ensemble des pièces à fournir.

II-2 DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

LES CANDIDATS PASSERONT L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE DANS LE CENTRE D'EXAMEN RATTACHÉ A L'ÉCOLE OÙ ILS ONT DÉPOSÉ LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Quelle que soit l'Ecole choisie, l'épreuve se déroulera le même jour, aux mêmes horaires, dans des lieux différents, avec un même sujet. Les candidats recevront une convocation leur précisant l'heure et le lieu de l'examen fixé au :

Samedi 10 mars 2018

Ils se muniront obligatoirement le jour de la convocation, d'une pièce d'identité, **en cours de validité** :

- carte nationale d'identité,
- **ou** passeport,
- **ou** carte de séjour pour les étrangers.

II-3 NATURE DE L'ÉPREUVE

- a) Synthèse à partir d'un ensemble de documents divers ayant trait à un problème de société ;
- b) Argumentation sur le thème proposé par l'ensemble des documents remis.

L'épreuve consiste en une synthèse de documents, suivie d'une argumentation sur le même thème ; elle est d'une durée de 4 heures.

- a) **La Synthèse** porte sur des documents rédactionnels, iconiques et/ou statistiques.

Tous abordent un même thème.

La prestation attendue des candidats est la production d'un texte de quatre pages maximum rassemblant en un tout unitaire, de façon concise, objective et pertinente, les informations contenues dans l'ensemble des documents. Une introduction et un développement ordonnés sont attendus. Il est admis, pour le renvoi aux documents, l'indication de leur numéro, de leur titre, du nom de leur auteur ou du titre de l'ouvrage dont ils ont été extraits ; la mention de leur référence complète n'est pas obligatoire.

Les copies proposant une succession de résumés des documents fournis aussi bien qu'un essai personnel sur le ou l'un des thèmes rencontrés dans le dossier documentaire seront considérées comme hors sujet.

- b) **L'argumentation** porte sur le thème central du dossier de synthèse ; elle appelle un développement composé d'une ampleur de deux à trois pages. Outre la pertinence des idées et la cohérence de l'argumentation, la notation tiendra compte de la correction et de la qualité de la langue, de la richesse et de la valeur des références et des exemples.

Afin d'évaluer l'implication des candidats, il est attendu une prise de position étayée sur la question posée.

L'évaluation de la synthèse et de l'argumentation sanctionnera l'incohérence de la pensée, les constructions grammaticalement fautives et l'emploi de termes impropres, de même que la simple paraphrase des documents fournis.

II – 4 ADMISSIBILITÉ

Les copies anonymées font l'objet d'une correction, la synthèse par des professeurs de français de l'enseignement secondaire, l'argumentation par des formateurs des instituts de formation et/ou des professionnels du travail social. Chacune des épreuves est notée sur 50.

Le jury commun d'admissibilité établit une **liste unique de candidats admissibles, au vu des résultats de l'épreuve.**

Dans tous les cas la note minimale d'admissibilité ne peut être inférieure à la moyenne.

Les **résultats** seront affichés dans les deux Ecoles, publiés sur les sites internet de chaque établissement, et notifiés individuellement par courrier.

III – MODALITES D'ORGANISATION DES ÉPREUVES D'ADMISSION

Peuvent se présenter aux épreuves orales d'admission, **les candidats admissibles à l'épreuve écrite après s'être acquitté des droits de sélection correspondants d'un montant de : 72 Euros,**

Ces épreuves sont organisées **séparément** par les deux Ecoles agréées de Toulouse (IRFSS Croix-Rouge française et l'Ecole d'assistants de service social du CHU Toulouse).

*** Les inscriptions peuvent se faire soit :**

- à l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale – Formation d'Assistants de Service Social de la Croix Rouge Française, à Toulouse ou à l'antenne d'Albi

- à l'Ecole Régionale d'Assistants de Service Social du C.H.U de Toulouse **uniquement sur le site** :

* <https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr>

*** pour les candidats admissibles à l'épreuve écrite et inscrits à la Croix-Rouge, une création de compte avec les documents listés ci-dessous est obligatoire si vous souhaitez passer l'épreuve orale à l'Ecole Régionale d'Assistants de Service Social du C.H.U de Toulouse <https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr>**

Période d'inscription après les résultats d'admissibilité :

LUNDI 9 AVRIL 2018 AU VENDREDI 20 AVRIL 2018

Les inscriptions par téléphone, **pour être recevables**, doivent **obligatoirement être confirmées par écrit.**

Le dossier d'inscription au deuxième groupe d'épreuves doit parvenir **avant le 20 avril 2018** :

- à l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale – Formation d'Assistants de Service Social de la Croix Rouge Française, à Toulouse ou à l'antenne d'Albi (cachet de la poste faisant foi : dossier à envoyer à l'adresse : 71 chemin des Capelles 31300 TOULOUSE).
- ou valider en ligne pour l'Ecole Régionale d'Assistants de Service Social du C.H.U de Toulouse : <https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr>

Les candidats admissibles devront **constituer ou joindre en ligne**, pour les épreuves d'admission, un dossier comprenant :

- une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- un projet de formation (2 pages maximum) à partir des motivations du candidat et de leur représentation de la profession,
- un curriculum vitae présentant de façon détaillée votre trajectoire, vos diplômes et formations, vos éventuelles expériences professionnelles ou bénévoles,
- les pièces justificatives relatives aux diplômes et formations.

N.B. : Pour entreprendre les études d'Assistant de Service Social, les candidats devront fournir à l'entrée en formation, un certificat médical attestant de leurs aptitudes à suivre la formation et les certificats de vaccination réglementaires : D.T. Polio, B. C. G.

Certaines vaccinations complémentaire pourront être exigées par le lieu d'accueil en stage (ex. : hépatite B).

III – 1 LES ÉPREUVES ORALES À L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL du CHU de TOULOUSE PURPAN

a) Nature

Deux épreuves individuelles notées chacune sur 10 points (la note 1 étant éliminatoire)

1^{ère} épreuve :

Entretien de trente à quarante minutes avec un groupe d'examineurs composé de :

- un(e) Assistant(e) de Service Social de Terrain,
- un(e) Psychologue-Clinicien(e) en exercice.

2^{ème} épreuve :

Un entretien individuel d'une durée de trente à quarante minutes effectué par la Directrice ou un(e) Cadre Pédagogique.

Au cours de ces deux entretiens, seront abordées des questions touchant l'itinéraire du candidat et son projet de formation.

b) Objectifs

Les examinateurs seront appelés à rechercher les motivations des candidats et les aptitudes à suivre une formation professionnelle, notamment basées sur les relations humaines : qualités d'écoute, sens des réalités, souplesse d'adaptation aux situations, tolérance, maîtrise de soi et capacités à se remettre en question.

La deuxième épreuve qui s'appuiera sur le projet de formation fourni par le candidat permettra de clarifier son projet professionnel et de s'assurer de ses aptitudes à l'entrée dans un parcours de formation.

c) Admission

Tout au long des épreuves orales, ont lieu des réunions d'harmonisation intermédiaires, rassemblant les examinateurs, qui permettent d'échanger sur les appréciations émises par chacun et d'évaluer les éventuels écarts de notes.

Une note moyenne de 5/10 (ou 10/20) est exigée pour figurer sur les listes d'admission, principale ou complémentaire.

La Commission Régionale d'Admission est composée :

- du directeur du centre de formation,
- de l'ensemble des formateurs ayant participé aux épreuves de sélection,
- de deux personnes qualifiées dans le domaine du travail social, extérieures au centre de formation.

Elle statue sur les problèmes particuliers qui lui sont soumis et arrête la liste des candidats appelés à figurer sur les listes principale et complémentaire d'admission.

III – 2 LES ÉPREUVES ORALES À L'INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE TOULOUSE OU ALBI

a) Nature

Deux épreuves individuelles notées chacune sur 10 points (la note 1 étant éliminatoire)

1^{ère} épreuve :

Entretien de trente à quarante minutes avec un groupe d'examineurs composé de :

- un(e) Assistant(e) de Service Social de Terrain,
- un(e) Psychologue-Clinicien(e) en exercice.

2^{ème} épreuve :

Un entretien individuel d'une durée de trente à quarante minutes effectué par la Directrice ou un(e) Formateur.

Au cours de ces deux entretiens, seront abordées des questions touchant l'itinéraire du candidat et son projet de formation.

b) Objectifs

Les examinateurs seront appelés à rechercher les motivations des candidats et les aptitudes à suivre une formation professionnelle, notamment basées sur les relations humaines : qualités d'écoute, sens des réalités, souplesse d'adaptation aux situations, tolérance, maîtrise de soi et capacités à se remettre en question.

La deuxième épreuve qui s'appuiera sur le projet de formation fourni par le candidat permettra de clarifier son projet professionnel et de s'assurer de ses aptitudes à l'entrée dans un parcours de formation.

c) Admission

Une réunion d'harmonisation rassemblant l'ensemble des examinateurs permettra d'échanger sur les appréciations émises par chacun et d'évaluer les éventuels écarts de notes. Celle-ci sera organisée dès la fin des entretiens.

Une note moyenne de 5/10 (ou 10/20) est exigée pour figurer sur les listes d'admission, principale ou complémentaire.

La Commission Régionale d'Admission est composée :

- de la directrice du Pôle social de l'I.R.F.S.S. Occitanie ou de son représentant
- du responsable pédagogique du Pôle social
- de représentants des formateurs du Pôle social ayant participé aux épreuves de sélection,
- de deux personnes qualifiées dans le domaine du travail social, extérieures au Pôle social.

Elle statue sur les problèmes particuliers qui lui sont soumis et arrête la liste des candidats appelés à figurer sur les listes principale et complémentaire d'admission.

Gestion des affectations sur le site d'Albi :

L'affectation sur le site d'Albi s'organisera de la manière suivante :

- les candidats souhaitant effectuer la formation à Albi seront affectés prioritairement sur le site d'Albi
- les candidats de la communauté d'agglomération albigeoise seront affectés sur le site d'Albi
- les candidats provenant d'autres départements français ou d'autres régions françaises pourront être affectés sur le site d'Albi
- Lorsque le taux d'occupation sera atteint sur le site de Toulouse, les candidats restant de la liste principale ou complémentaire seront affectés sur le site d'Albi

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE
CROIX ROUGE FRANCAISE
POLE SOCIAL
FORMATION D'ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL
71 Chemin des Capelles - 31300 TOULOUSE
Tél. : 05.61.31.56.34

EXAMEN D'ADMISSION POUR L'ENTREE A L'ECOLE

DES CANDIDATS DES TERRITOIRES D'OUTRE MER

- Mayotte -Nouvelle Calédonie – Polynésie Française

I – PROCEDURE D'ADMISSION

Identique aux candidats de Métropole

II – MODALITES D'ORGANISATION DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

II-1 INSCRIPTIONS : du **lundi 23 octobre 2017** au **mercredi 7 février 2018**

Tenir compte du délai d'acheminement du courrier

Retrait du Dossier : I.R.F.S.S. CROIX-ROUGE FRANCAISE - TOULOUSE

Courriel : catherine.gau@croix-rouge.fr

Constitution du dossier : les candidats seront renseignés lors de leur demande de dossier, soit par courriel (adresse ci-dessus), soit par courrier (veiller à bien anticiper la période d'acheminement du courrier)

III – DEROULEMENT DES EPREUVES

III-1 ADMISSIBILITE

Lieu et date :

Les candidats doivent se mettre en relation avec les organismes nommés ci-dessous, qui organisent pour eux, aux mêmes jours et heures que pour les candidats de Métropole, les épreuves d'admissibilité.

III-2 ADMISSION

Pour les candidats ayant obtenu la moyenne à la 1ère Partie (épreuves d'admissibilité)

Les candidats doivent se mettre en relation avec les organismes nommés ci-dessous

Candidats de Mayotte : épreuves d'admission organisées à Mayotte par le Conseil Départemental
(épreuves identiques à la métropole)

Candidats de Nouvelle Calédonie : épreuves d'admission organisées à Nouméa par l'Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales de la Nouvelle Calédonie

(un entretien individuel avec un assistant de service social de terrain et un entretien individuel avec un psychologue)

Candidats de Polynésie Française : épreuves d'admission organisées à Tahiti par l'Institut Polynésien de formation sanitaire et sociale Croix-Rouge française (épreuves identiques à la Métropole)

FICHE D'INSCRIPTION 2018**EXAMEN D'ADMISSION DANS LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION D'ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DE TOULOUSE**

Pôle Régional d'Enseignement et de Formation aux Métiers de la Santé
Ecole Régionale d'Assistants de Service Social du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse
Inscription uniquement sur le site : <https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr>

Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Occitanie de la Croix-Rouge Française de Toulouse

Photo
A coller
S.V.P.

(Ne déposer qu'un seul dossier à l'une ou l'autre école ci-dessus mentionnée : candidature valable pour les deux Ecoles)

NOM _____
(de jeune fille pour les femmes mariées)

PRENOMS _____
(dans l'ordre de l'Etat Civil)

NOM D'EPOUSE _____

DATE DE NAISSANCE & Lieu _____ SEXE 1 pour masculin : ___ Nationalité : _____
De naissance 2 pour féminin

ADRESSE pour convocation _____
aux épreuves et notification _____
des résultats _____

Code Postal : _____ VILLE : _____

TELEPHONE {n° de poste fixe} _____ {n° de portable} _____

E-mail _____

**CADRE RESERVE
A L'ADMINISTRATION**

- Diplômes**
- Pièce d'identité**
- Frais d'inscription**
- Enveloppes**
- Photo**

TITRE D'INSCRIPTION

Cocher la case correspondante (joindre copie du **diplôme certifiée sur l'honneur**)

- Baccalauréat : Série _____ Année /...../...../...../...../
- Titre admis en équivalence du Baccalauréat : Intitulé à préciser : _____ Année /...../...../...../...../
- Examen Spécial d'Accès aux Etudes Universitaire, ou Diplôme, : Série : _____ Année /...../...../...../...../
- Diplôme ou Certificat permettant l'exercice d'une profession sanitaire : Intitulé à préciser : _____ Année /...../...../...../...../
- Examen de Niveau organisé par la D.R.J.S.C.S. : Année /...../...../...../...../
- Candidat inscrit en terminale de Lycée : Série : _____

Les candidats titulaires d'un diplôme en Travail Social de niveau III sont dispensés des épreuves d'admissibilité

(joindre la copie du diplôme certifiée sur l'honneur)

Je soussigné/e atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document

Ale.....

Signature :